



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

URGENCE SIGNALÉE

à Mont-de-Marsan, le 4 décembre 2020

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE A ENJEU DE SÉCURITÉ
AVIS D'ALERTE FORTES PLUIES**

Destinataires : tous les maires des communes du département

Nombre de pages : 1

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE A ENJEU DE SÉCURITÉ** pour le phénomène de **FORTES PLUIES** pour l'ensemble des communes du département.

Période: immédiate au dimanche 6 décembre 2020 à 6h00

Commentaire :

De fortes pluies sont attendues sur le sud des Landes au cours des 48 prochaines heures, par passages successifs de fortes averses, pouvant prendre temporairement un caractère orageux et associées à un renforcement du vent de secteur ouest dominant sur le domaine côtier entre 80 et 100 km/h.

Le secteur le plus touché concerne le sud-ouest des Landes avec des cumuls en 24 heures compris entre 50 et 70 mm auxquels vont se rajouter en journée de samedi 40 à 60 mm qui pourraient être revus à la hausse avec les prochaines prévisions. Sur les 48 prochaines heures, on attend sur ce secteur plus de 110 mm. Sur le reste des Landes, on attend en moyenne 20 à 40 mm pour aujourd'hui, et encore 20 à 40 mm en moyenne pour la journée de samedi.

A noter, une problématique vague submersion en cours et durable sur le côtier sud Aquitaine, qui constitue un facteur aggravant, contraignant les écoulements. Des risques de débordements localisés et de coulées de boue sont possibles sur les secteurs concernés par les forts cumuls au cours des prochaines 48 heures

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Se tenir informé de la situation via les médias et les sites internet Météo-France et Vigicrues.

Diffuser les conseils de comportement adaptés au phénomène prévu auprès des administrés.

Informers les exploitants de camping, les responsables des sites sensibles (sites SEVESO, établissements scolaires, accueil collectif, chapiteaux tentes et structures...).

S'informer des manifestations à risque prévues dans la commune, informer

l'organisateur et le cas échéant annuler l'événement si nécessaire en application des pouvoirs de police (accord amiable ou arrêté municipal).

Informers la préfecture de la présence de rassemblements à risques.

Informers la préfecture en cas d'événement important.

Préparer voire mettre en œuvre le PCS et le suivi des personnes inscrites au registre des personnes vulnérables.

Vous voudrez bien informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

Consignes de comportement

Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage

Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement

J'évite de me déplacer

Je me tiens informé et je surveille la montée des eaux

Je ne descends pas dans les sous-sols

Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence

Pour la préfète et par délégation,
la directrice des sécurités


Marie Thérèse NEUNREUTHER